

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026 N°64

Adoption d'un nouveau règlement communal des ports et de ses tarifs

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (COFIN)

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Anne Beck,
Valérie Schlup
Susete Ulliel (Rapportrice)
MM. Edouard Dubuis
Christian Joly
Alexandre Sobredo
Federico Rapini (Président)

s'est réunie le 10 février 2026. Madame la Syndique Monique Choulat Pugnale a assisté à la première partie de la séance pour présenter le projet et répondre aux questions de la Commission, qui la remercie pour sa disponibilité et pour les informations fournies.

Préambule

La version actuelle du règlement des ports et des tarifs de location, en vigueur depuis 2016, découlait du Préavis municipal n°2011-2016/85 du 02.02.2016, approuvé par le Conseil communal le 19.04.2016. Cette version de 2016 (RdP16) remplaçait une version antérieure de 2008.

Le nouveau règlement communal des ports (RdP26) a fait l'objet d'un examen préalable par le département concerné au canton.

De plus, le projet d'adaptation des tarifs, faisant partie intégrante de ce nouveau règlement, a été soumis pour consultation à la Surveillance des prix, qui a renoncé à procéder à un examen et à formuler des recommandations.

Discussion

La Commission constate que très peu de changements ont été apportés par rapport au règlement précédent. Ce règlement est modifié surtout à la demande du Canton.

Lors des discussions, il est ressorti que les tarifs doivent être établis en cohérence avec la structure financière du port. La Commission souligne que les revenus générés doivent couvrir les charges de fonctionnement de manière à assurer un équilibre financier approprié. Il serait même opportun d'alimenter le fonds de réserve afin de disposer de ressources suffisantes pour faire face à d'éventuelles dépenses importantes liées au port.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité que la Commission permanente des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2021-2026 / N°64 du 19 janvier 2026

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le nouveau règlement communal des ports tel que présenté, sous réserve de son approbation par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité du Canton de Vaud.
2. Adopte les nouveaux tarifs des ports tels que présentés, sous réserve de son approbation par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité du Canton de Vaud.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 2 mars 2026

Le président

La rapportrice

Federico Rapini

Susete Ulliel